

Communiqué de presse

Luxembourg, le 21 février 2016

L'apprentissage – porte d'entrée sur le marché du travail

649 jeunes à l'honneur lors de la remise des diplômes et certificats à la Philharmonie

Ce dimanche 21 février 2016, la Chambre de Commerce, la Chambre des salariés et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ont organisé la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du socio-éducatif. A cette occasion 649 lauréats ont été honorés en présence de Monsieur Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, et de Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire. Le certificat de la « Promotion du Travail » récompensant les apprentis qui se sont distingués par les efforts qu'ils ont fournis dans le cadre de leur apprentissage, a été remis à 82 lauréats.

L'apprentissage au Luxembourg suit le concept de l'éducation en alternance, dite « duale », c'est à dire que la formation se fait tant à l'école qu'en entreprise. Les différentes parties prenantes ne peuvent que bénéficier de ce modèle, qui favorise le rapprochement du monde scolaire et du monde de l'économie. Ainsi les apprentis - à travers une formation orientée vers la pratique - assimilent des compétences leur facilitant l'intégration sur le marché de l'emploi, et les entreprises - activement impliquées dans la formation - peuvent enseigner le savoir-faire requis pour réussir dans les secteurs qu'ils représentent.

Lors de son allocution de bienvenue, Carlo Thelen, Directeur Général de la Chambre de Commerce, s'est réjoui de pouvoir confirmer l'évolution positive de l'apprentissage. Ainsi, avec un total de 648 diplômes remis, le taux de réussite pour la promotion 2015 s'élève à 85,42 % ce qui correspond au meilleur résultat des cinq dernières années. Autre chiffre encourageant : plus de 900 nouveaux contrats d'apprentissage ont pu être enregistrés à la rentrée scolaire 2015-2016.

Ces chiffres illustrent la devise adoptée par la Chambre de Commerce - qui gère la grande majorité des contrats d'apprentissage signés au Luxembourg - « Plus de jeunes, des jeunes mieux formés ». Ce slogan résume les défis qui se posent au plan national en matière de formation professionnelle, dont notamment la motivation et la sensibilisation des jeunes à l'apprentissage, et l'assurance d'une formation de qualité outillant les apprentis avec les compétences requises par le marché du travail luxembourgeois.

Monsieur Thelen a remercié toutes les entreprises pour avoir déclaré autant de postes d'apprentissage. Il a toutefois regretté que malgré le nombre élevé de nouveaux contrats enregistrés, de nombreux postes d'apprentissage sont restés vacants, tandis que parallèlement certains jeunes restaient sans entreprise-formatrice. Ce phénomène s'explique, entre autres, par le niveau de qualification souvent déficient des jeunes qui sont à la recherche d'un contrat d'apprentissage et par les effets d'une orientation scolaire et professionnelle encore perfectible.

Pour terminer Carlo Thelen a mis en avant le fait que la Chambre de Commerce souhaite poursuivre son engagement dans l'intérêt des PME et de l'industrie. Elle soutient le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans ses démarches d'adaptation du cadre législatif et réglementaire de la réforme de la formation professionnelle et ne peut que l'encourager à revoir certains aspects de la réforme dont la mise en œuvre sur le terrain s'avère très complexe, voire impossible.

Lors de son allocution, le Président de la Chambre des salariés (CSL), Jean-Claude Reding, a félicité les lauréats et a souligné l'importance d'un diplôme pour s'insérer dans la vie active. Il a rappelé que la formation professionnelle constituait, depuis 1929, un pilier essentiel du système de formation luxembourgeois. Chiffres à l'appui, il a rappelé que le taux de chômage des jeunes, dans les pays européens qui possèdent un système de formation duale, était plus faible qu'ailleurs. Dans ce cadre, il a cité les premières études réalisées au Luxembourg, qui démontrent que les sortants du régime professionnel s'insèrent plutôt bien sur le marché du travail.

Il a ensuite sensibilisé les lauréats sur l'importance de continuer à se former tout au long de la vie pour être à même de suivre les évolutions galopantes que connaît notre société. Dans ce cadre, il a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer ou de créer de nouveaux dispositifs facilitant l'accès à la formation diplômante des salariés. L'inexistence d'offre de formation continue diplômante proposée en horaire décalé a également été pointée du doigt. Il a notamment rappelé que les différents modules enseignés en formation professionnelle initiale ne sont toujours pas proposés en formation continue comme le prévoit le texte de loi de 2008.

Pour résoudre les dysfonctionnements qui persistent dans la formation professionnelle, Monsieur Reding a souligné l'importance d'instaurer un dialogue entre toutes les parties prenantes. Il faut éviter une mise en œuvre précipitée de la réforme de la loi sur la formation professionnelle afin de ne pas reproduire les erreurs du passé. La CSL suggère d'adopter une approche holistique afin d'avoir une vue d'ensemble du parcours scolaire. Elle suggère une réforme en profondeur du cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique, à l'origine de certains problèmes de la formation professionnelle.

Pour conclure, Jean-Claude Reding a insisté sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour continuer à améliorer la qualité et l'attractivité de la formation professionnelle. Il a enfin souhaité beaucoup de succès aux lauréats tout au long de leur vie professionnelle et personnelle.

Il reste à souligner que la remise des diplômes de fin d'apprentissage a également été l'occasion pour la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés d'offrir un chèque-formation à tous les lauréats.

Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, a adressé ses félicitations à tous les lauréats. Il a également remercié tous les acteurs, chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices pour leur engagement indéfectible dans la formation professionnelle initiale. Ce n'est qu'à travers ce partenariat fort que l'implémentation de la réforme sera une réussite.

La «Promotion du Travail» - 82 lauréats honorés

Les certificats de la «Promotion du Travail» ont été remis par Monsieur Nicolas Schmit qui a récompensé les lauréats ayant excellé lors de leur formation et ont obtenu des résultats exceptionnels. Ainsi, ce certificat met en valeur tout particulièrement les notions d'efforts et de mérites personnels. Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a salué les très bons résultats de cette promotion. Pour lui, l'éducation en

alternance a fourni aux apprentis les qualifications nécessaires à leur réussite sur le marché du travail. Il a précisé que la part des jeunes ayant trouvé un emploi est plus élevée chez ceux qui ont un diplôme professionnel et qui sont passés par ce système, considéré comme le meilleur moyen de lutte contre le chômage des jeunes.

Pour plus d'informations :

- Chambre de Commerce, tél. : +352 42 39 39 – 220, merkur@cc.lu, www.cc.lu

- Chambre des salariés, tél. : +352 2749 4200, csl@csl.lu, www.csl.lu